

## **Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Samedi 21 mars 2026**

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 17 mars 2026. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Samedi 21 mars 2026 à 10 h00.

### **ORDRE DU JOUR :**

- I. APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL
- II. ELECTION DU MAIRE
- III. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- IV. ELECTION DES ADJOINTS
- V. DELEGATIONS ET FONCTIONS DES ADJOINTS
- VI. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION
- VII. LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL
- VIII. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
- IX. CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
- X. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES INSTANCES ET ORGANISMES
- XI. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
- XII. PERCEPTION REMBOURSEMENT ASSURANCE
- XIII. DEVIS POUR L'ACHAT DE RIDEAUX OCCULTANTS
- XIV. ACHAT DES PARCELLES AC 165, ZN 258, ZR 196, ZR215, ZR 239, ZR 383
- XV. QUESTIONS DIVERSES
- XVI. POINTS D'ACTION
- XVII. PROCHAINE REUNION

**Conseillers Présents :** Mathieu Bourrier, Sylvain Barraud, Chantal Wallon Pello, Francis BORDET, Marie Neveur, Frédéric Chevreau, Elodie Tanneau, Jean Piguët, Angélique Lollierou, Romain Marsaly, Marine Loctin, Sébastien Jousse, Christine Ligneron, Christian Dalmais, Nelly Caleffi.  
Conseillère supplémenteaire Présente : Sandrine David  
Conseiller supplémenteaire excusé : Vincent Rabier

**Secrétaire de séance :** Marie Neveur

### **I. APPROBATION DU PV DU VENDREDI 21 février 2026**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 février 2026 a été approuvé à l'unanimité.

### **II. ELECTION DU MAIRE**

#### **Installation du Conseil Municipal et approbation du procès-verbal**

La séance est ouverte par le Maire sortant qui déclare les conseillers élus le 15 mars officiellement installés dans leurs fonctions pour un mandat de six ans.

La présidence est ensuite cédée au doyen d'âge, Francis Bordet, pour procéder à l'élection du Maire.

## Élection du Maire

Francis BORDET rappelle la procédure d'élection du Maire conformément aux articles L21-22-4 et L21-22-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

- **Candidature** : Mathieu Bourrier se porte candidat. Aucune autre candidature n'est présentée.
- **Vote** : Un vote à bulletin secret est organisé.
- **Résultats** :
  - Nombre de votants : 15
  - Bulletins pour Mathieu Bourrier : 14
  - Bulletins blancs/nuls : 1

**Décision** : Mathieu Bourrier est élu Maire de la Commune de Port d'Envaux à la majorité absolue. Le nouveau Maire prend ses fonctions, remercie le Conseil Municipal pour sa confiance et exprime son engagement à travailler en équipe pour la Commune.

Le Conseil Municipal est constitué de 15 conseillers municipaux et de deux conseillers supplémentaires. Ces derniers peuvent participer aux débats et être membres des commissions, cependant ils n'ont pas le droit de vote.

### III. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

- **Fixation du nombre d'adjoints** : Le Maire propose de maintenir le nombre d'adjoints à 4, conformément aux dispositions du CGCT (maximum 30% de l'effectif du conseil).
- **Vote** : La proposition de fixer le nombre d'adjoints à 4 est adoptée à l'unanimité.

### IV. ELECTION DES ADJOINTS

- Une seule liste, intitulée "liste Barreaud", est déposée. Elle est composée comme suit :
  - 1er adjoint : Sylvain Barreaud
  - 2e adjoint : Chantal Wallon-Pello
  - 3e adjoint : Francis Bordet
  - 4e adjoint : Marie Neveur
- **Vote** : Un vote à bulletin secret est organisé. La liste obtient la majorité absolue des suffrages.

**Décision** : Les quatre candidats de la liste sont proclamés adjoints au Maire.

### V. DELEGATIONS ET FONCTIONS DES ADJOINTS

Le Maire annonce la rédaction imminente des arrêtés d'installation des adjoints, précisant leurs fonctions et délégations de signature : \* Sylvain BARREAUD (**1er adjoint**) : Ressources humaines, urbanisme, finances. \* Chantal WALLON-PELLO (**2ème adjointe**) : Économie, associations, animations, communication, tourisme, fêtes et cérémonies, lien avec les aînés. \* Francis **BORDET** (**3ème adjoint**) : Urbanisme, patrimoine, bâtiments, services techniques, voirie, matériel,

communication (bulletin), Fleuve Charente. \* Marie NEVEUR (**4<sup>e</sup> adjointe**) : Affaires scolaires, affaires sociales, médiathèque et affaires culturelles, cimetière, église, gîte, tourisme.

Il est précisé que les arrêtés incluront un mécanisme de suppléance pour garantir la continuité du service en cas d'absence.

## **VI. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION**

Le Maire expose le cadre réglementaire des indemnités, basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique et la strate de population de la Commune.

### • **Indemnité du Maire :**

○ La loi fixe désormais une indemnité maximale. Le Maire propose de ne pas percevoir le montant maximal, mais une indemnité brute de **1 922,29 €**, avec une revalorisation annuelle de 3% pour atteindre le plafond légal en fin de mandat.

○ **Vote :** La proposition est adoptée à l'unanimité.

### • **Indemnités des Adjointes :**

○ Le premier adjoint, M. Barraud, annonce son choix de renoncer à son indemnité, expliquant qu'il adoptera une posture de conseil et ne tiendra pas de permanences régulières.

○ Pour les trois autres adjointes, une indemnité brute de **621,92 €** est proposée, avec une revalorisation de 3% par an. Il est précisé que cette indemnité est justifiée par les responsabilités, les permanences et le volume de travail attendus.

○ **Vote :** La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **VII. LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local, conformément au protocole. Les articles L1113 et suivants du CGCT sont lus, rappelant les principes de liberté, d'égalité, de laïcité, ainsi que les devoirs d'impartialité, de diligence, de probité et d'intégrité. Les droits des élus (indemnités, formation, protection) sont également énoncés. Un extrait du CGCT sur le fonctionnement du Conseil Municipal est distribué aux membres.

## **VIII. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Maire explique que le Conseil peut lui déléguer certaines attributions pour assurer le bon fonctionnement des services. Une liste de 15 délégations, identiques à celles du mandat précédent, est proposée.

**Décision :** L'ensemble des 15 délégations est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **IX. CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Maire rappelle le rôle des commissions comme instances de travail et de réflexion. Il est précisé que la participation citoyenne se fera via des comités consultatifs distincts. Les commissions suivantes sont constituées et leurs membres désignés :

- **Commission 1 : Finance, ressources humaines et droits du sol**
  - **Rapporteur** : Sylvain Barreaud
  - **Membres** : **Mathieu Bourrier**, Elodie Tanneau, Sébastien Jousse, Marie Neveur, Francis Bordet, Chantal Wallon-Pello, Frédéric Chevreau, Marine Loctin, Jean Piguët, Sandrine David, Romain Marsaly
- **Commission 2 : Bâtiment, équipement et patrimoine**
  - **Rapporteur** : Francis Bordet
  - **Membres** : **Mathieu Bourrier**, Christian Dalmais, Chantal Wallon-Pello, Marie Neveur, Sandrine David, Jean Piguët, Frédéric Chevreau, Sylvain Barreaud, Romain Marsaly
- **Commission 3 : Environnement, développement durable et cadre de vie**
  - **Rapporteuse** : Elodie Tanneau
  - **Membres** : **Mathieu Bourrier**, Christian Dalmais, Christine Ligneron, Marine Loctin, Sandrine David, Sylvain Barreaud, Marie Neveur, Francis Bordet, Frédéric Chevreau.
- **Commission 4 : Économie, association, animation et communication**
  - **Rapporteuse** : Chantal Wallon-Pello
  - **Membres** : **Mathieu Bourrier**, Sébastien Jousse, Nelly Caleffi, Angélique Loriellou, Marie Neveur, Christine Ligneron, Francis Bordet,
- **Commission 5 : Affaires scolaires, actions sociales et culturelles**
  - **Rapporteuse** : Marie Neveur
  - **Membres** : **Mathieu Bourrier**, Nelly Caleffi, Angélique Loriellou, Frédéric Chevreau, Sébastien Jousse, Chantal Wallon-Pello, Elodie Tanneau, Marine Loctin, Francis Bordet.
- **Commission d'appels d'offres (CAO)**
  - **Titulaires** : Mathieu Bourrier, Jean Piguët, Francis Bordet, Sylvain Barreaud.
  - **Suppléants** : Frédéric Chevreau, Christian Dalmais, Chantal Wallon-Pello.

**Décision** : La constitution de l'ensemble des commissions est adoptée à l'unanimité.

## **X. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES INSTANCES ET ORGANISMES**

Le Conseil procède à la désignation de ses représentants au sein de plusieurs instances intercommunales.

- Communauté de Communes (CDC) : Les élus sont Chantal Wallon-Pello, Mathieu Bourrier (Maire) et Sylvain Barreaud. Le maire annonce qu'il démissionnera de son siège au profit de Sylvain Barreaud.
- Syndicat scolaire (Sivos) : 4 délégués sont désignés : Mathieu Bourrier, Chantal Wallon-Pello, Marie Neveur, Frédéric Chevreau.
- Syndicat informatique (Soluris) : Titulaire : Romain Marsilly, Suppléants : Marine Loctin et un deuxième suppléant à désigner.
- Syndicat de voirie : Délégué : Francis Bordet, suppléant : Jean Piguët
- Syndicat d'électrification (SDEER) : Titulaire : Francis Bordet, Suppléant : Christian Dalmais.

- Pays de Saintonge Romane : Mathieu Bourrier (titulaire) Sylvain Barreaud (suppléant)
- Label touristique (Pierre et Eau) : Titulaire : Chantal Wallon-Pello, Suppléants : Nelly Caleffi, Angèlique Loriellou, Sébastien Jousse.

**Décision** : L'ensemble des nominations est adopté à l'unanimité.

## XI. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le projet de règlement intérieur, préalablement envoyé aux conseillers, est débattu.

**Article 4 (Accès aux dossiers)** : Suite à une demande de clarification, il est convenu de modifier l'article pour préciser que les dossiers préparatoires au Conseil Municipal seront consultables en mairie à partir du mardi précédant la séance, sauf cas de force majeure et à l'exception des documents confidentiels (personnel, etc.).

**Article 8 (Direction des débats)** : Le Maire confirme que, bien qu'il dirige formellement les débats, la parole sera largement partagée avec les rapporteurs des commissions et les conseillers souhaitant s'exprimer.

Le Conseil débat de l'adaptation du règlement intérieur standard. Les remarques formulées par Elodie Tanneau sont jugées pertinentes. Le Maire propose d'adopter le règlement en l'état, tout en s'engageant à y intégrer ultérieurement les observations ainsi qu'une clause permettant la création de **comités consultatifs**, conformément au programme électoral.

**Décision** : Le principe d'adoption du règlement intérieur, avec la modification de l'article 4, est acté. Le vote formel aura lieu après rédaction de la nouvelle version.

## XII. PERCEPTION REMBOURSEMENT ASSURANCE

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à émettre les titres de recettes pour la perception des remboursements d'assurance. Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat et vise à simplifier la gestion administrative.

- **VOTE** : La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

## XIII. DEVIS POUR L'ACHAT DE RIDEAUX OCCULTANTS

Face aux problèmes de chaleur dans les bâtiments communaux, notamment le dortoir, le Conseil examine des devis pour des rideaux occultants solaires. Francis BORDET présente le résultat des consultations : \* **Devis 1 (non reçu formellement)** : ~8 000 €. \* **Devis 2 (LAPEYRE)** : 2 925,84 € TTC, pose à la charge des services techniques. \* **Devis 3 (Artisan Acrobois)** : 3 056,16 € TTC, incluant la pose et une garantie de 5 ans (pièces et main-d'œuvre) sur du matériel de marque Bubendorf.

Le Conseil privilégie la troisième option pour sa prestation complète et sa garantie. L'urgence de l'installation avant l'été est soulignée.

- **VOTE** : Le devis de l'artisan Acrobois est **adopté à l'unanimité**.

## XIV. ACHAT DES PARCELLES AC 165, ZN 258, ZR 196, ZR215, ZR 239, ZR 383

Francis Bordet expose le projet d'acquisition de six parcelles boisées proposées à la vente par la famille Matalski/Michaud. \* **Contexte stratégique** : La commune cherche à maîtriser le foncier autour du site historique du tumulus pour préserver ce patrimoine et éviter sa privatisation

\* **Évaluation** : M. Michael Martin du GDF 17 a estimé la valeur des parcelles à 1 922,67 €.

\* **Prix d'achat** : Un accord a été trouvé avec les vendeurs pour un montant de **2 000 €**.

\* **Objectif** : Ces parcelles pourront permettre d'acquérir, par échange, d'autres terrains stratégiques, notamment ceux de la famille Doray situés directement sur le tumulus. La famille Doray ne souhaite pas vendre mais échanger.

Une délibération formelle du conseil est requise par le notaire (Maître Laneuze) pour finaliser la vente.

- **VOTE** : La proposition d'acquisition des parcelles pour 2 000 € est **adoptée à l'unanimité**.

## XV. QUESTIONS DIVERSES

- **Procédure** : Les procurations doivent être transmises via le secrétariat. Les convocations sont envoyées par email.
- **Demande d'un plan** : Un conseiller demande un plan de la commune pour mieux situer les lieux évoqués lors des réunions. Il est décidé de fournir des cartes papier dans l'immédiat et d'étudier l'acquisition d'un support de vidéo projection pour l'avenir.
- **Commissions** : Le Maire demande aux responsables des commissions de se réunir avant la prochaine séance du Conseil.

## XVI. POINTS D'ACTION

N°	Action	Responsable(s)	Échéance
1	Contacteur l'artisan Acrobois pour valider le devis et planifier la pose urgente des rideaux.	Francis BORDET	Immédiate
2	Transmettre la délibération au notaire pour finaliser l'acquisition des parcelles.	M. le Maire / Secrétariat	Dès que possible
3	Rédiger et signer les arrêtés d'installation et de délégation des adjoints.	M. le Maire	Prochaine semaine
4	Convoquer la commission des finances pour préparer le budget supplémentaire.	Sylvain Barreaud	Avant le 20/04
5	Préparer et distribuer des plans de la Commune aux conseillers.	Secrétariat	Prochaine réunion
6	Organiser les réunions des groupes de travail.	Responsables de commissions	Avant le 20/04

## XVII. **PROCHAINE RÉUNION**

Elle est fixée au **lundi 20 avril à 18h00**. L'ordre du jour principal sera le vote du **budget supplémentaire**, incluant la décision sur les taux de la fiscalité locale. Une réunion de la commission des finances se tiendra en amont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BOURRIER

BARREAUD

WALLON PELLO

BORDET

NEVEUR

CHEVREAU

TANNEAU

PIGUET

LOLLIEROU

MARSALY

LOCTIN

JOUSSE

LIGNERON

DALMAY

CALEFFI